

La Communauté de Communes située 3 place de la République à THIVIERS, gère le service des transports scolaires vers :

- **Les écoles primaires et maternelles** de Chalais, Miallet, Saint Jory de Chalais, La Coquille, Jumilhac le Grand, St Paul la Roche, Thiviers (ligne réservée classe ULIS), St Saud Lacoussière
- **Les collèges de** : La Coquille, Thiviers (ligne réservée classes SEGPA et ULIS)
- **Le lycée de** : St Yrieix la Perche (Cité scolaire Darnet).

### **MODALITES D'INSCRIPTION DU 11 JUIN AU 22 JUILLET 2024**

Madame, Monsieur,

Tous les élèves qui souhaitent emprunter le bus scolaire doivent s'inscrire **ou** se réinscrire sur le site internet de la Région Nouvelle Aquitaine à l'adresse suivante : [Formulaire d'inscription - Okina \(nouvelle-aquitaine.fr\)](https://www.nouvelle-aquitaine.fr/formulaire-d-inscription-okina).



- Lors d'une **1<sup>ère</sup> inscription** au service des transports scolaires, la famille devra créer son **compte Région Nouvelle-Aquitaine** sur la plateforme d'inscription afin de pouvoir effectuer la démarche.
- Lors d'une **réinscription** au service des transports scolaires, la famille **se connectera à son compte** (*créé l'année dernière*) sur la plateforme d'inscription.

**Date limite d'inscription 22/07/2024 - Passée cette date, frais d'inscription de 24 € facturés par la Région.**

**Sont nécessaires pour l'inscription de votre enfant** : à consulter dans le document ❶ « Règles d'accès au transport scolaire ».

**VALIDATION DE L'INSCRIPTION ET ACTIVATION DE LA CARTE DE TRANSPORT DES LE :**

- ❶ **Renvoi à la Communauté de Communes**, complété et signé, du document intitulé « Page Signatures : Règles d'accès\_SMS\_Charte de bonne conduite » : à [sits-thiviers@wanadoo.fr](mailto:sits-thiviers@wanadoo.fr) **ou** par courrier **ou** déposé dans une **enveloppe** dans une « boîte » prévue à cet effet dans **le hall d'entrée de la Mairie de THIVIERS – 44 Rue Lamy – 24800 THIVIERS**.
- ❷ **Dès que le paiement du transport aura été effectué à la Région N.A.**

**Titre de transport :**

- **1<sup>ère</sup> inscription en transport scolaire** : la carte magnétique de transport activée sera adressée directement aux familles par la **Région** dès qu'elle aura validé définitivement l'inscription (*carte à conserver d'une année scolaire à l'autre, seuls les droits seront à renouveler chaque année par la réinscription*).
- **Renouvellement de l'inscription au transport scolaire** : L'activation de la carte **détenue** par l'élève sera effectuée par la **Région** dès qu'elle aura validé définitivement les droits pour la nouvelle année scolaire.

**La Communauté de Communes reconduit la gratuité des navettes d'école à école pour les élèves scolarisés dans un des RPI de notre territoire (hors frais de dossier), le montant que vous aurez à régler à la Région tiendra compte de cette prise en charge.**

En cas de difficultés pour l'inscription, vous pouvez vous rapprocher de : **Isabelle GALVAGNON** – Mairie de Thiviers- 1<sup>e</sup> étage Porte 5 – 44 Rue Lamy- 24800 THIVIERS, chargé du service de transport scolaire de la Communauté de Communes qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous apporter une aide éventuelle.

**Contact : [sits-thiviers@wanadoo.fr](mailto:sits-thiviers@wanadoo.fr) ☎ 05.53.62.08.97 (lundi-mardi-jeudi : 8h30-12h00 ;13h30-17h30-  
Vend : 8h30-12h00 ;13h30-17h00)**

**Le Service du Transport scolaire sera fermé du 25 juillet au 21 Août 2024 inclus.**

Cordialement,  
Le Président  
Michel AUGÉIX

